

Point numérique et Point d'Accès aux Droits en Sous-préfecture de Commercy

1 – CREATION D'UN POINT NUMERIQUE :

Un point numérique a été ouvert au rez-de-chaussée de la sous-préfecture le 1^{er} septembre 2018 afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives de cartes grises et permis de conduire.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ainsi que le mardi et le jeudi de 13h00 à 16h30 (rendez-vous possible les mardi et jeudi après midi)

Un agent accompagne les usagers pour les démarches suivantes :

Carte grise : changement d'adresse, de titulaire (cession ou immatriculation), perte ou vol...

Permis de conduire : suspension, vol ou perte, renouvellement, liste de médecins agréés, etc....



Point Numérique

2– CREATION D'UN POINT D'ACCES AUX DROITS (PAD)

Sans RDV



La Sous-préfecture de Commercy a souhaité renforcer la présence des services publics et réunir dans un même lieu des professionnels du droit (notaire, avocat, huissier), le CDIFF agréé France Victime, ABF et prochainement l'ADIL



3 – Rôle d'un point d'accès au droit :

Le PAD (Point d'Accès aux Droits) apporte une information de proximité aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. Il s'adresse à tous les habitants et propose accueil, écoute, orientation et information gratuite et confidentielle sur les droits et les obligations des citoyens.

4 – Organisation :

Des bureaux ainsi qu'une salle d'attente sont mis à disposition des intervenants qui sont présents à tour de rôle selon le planning suivant :

- **CIDFF** (Intervenant du centre d'information sur les droits de la famille et de la femme, association France victime) : le **1er jeudi du mois de 9h00 à 12h00** et le **troisième jeudi du mois de 14h00 à 17h00**.
- **Représentant de professions judiciaires (avocat, huissier de justice ou notaire)** le **3ème vendredi du mois de 13h30 à 16h30**.
- Conciliateur de justice les **1^{er} et 3ème mardi du mois de 09 h à 12 h**.
- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Meuse (UDAP) le **1^{er} mercredi du mois de 14 h à 17 h**.
- Service pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Meuse (SPIP) **tous les mardi du mois, la journée**.

Rôle de chaque intervenant :

- **Avocats** : apportent des conseils dans tous les domaines
- **Huissiers de Justice** : apportent des informations sur les procédures d'exécution et répondent aux questions sur les saisies des rémunérations, le blocage des comptes bancaires, la saisie-vente de mobilier, les expulsions locatives,...
- **Notaires** : informent sur les droits successoraux, patrimoniaux et matrimoniaux
- **CIDFF** (*Centre d'information sur les droits des femmes et des familles*) : propose une information juridique assurée par des juristes expérimentés dans de nombreux domaines.
- **Conciliateur de Justice** : permet le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.
- **Bâtiment de France** : aiguille et épaulé toute personne ayant un projet dans un périmètre ABF afin de faciliter sa démarche et rendre plus facile les relations avec l'administration dans l'élaboration des dossiers.
- **ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)** : renseigne pour tout type d'information tel que construction, achat, vente, location, rénovation de bâtiment : avant de vous engager consultez votre ADIL, vous y trouverez gratuitement des conseils neutres, objectifs et de qualité. L'Agence d'Information sur le Logement de Meurthe-et-Moselle et de Meuse a pour vocation d'offrir au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat.